



PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'Auvergne-Rhône-Alpes

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMÉRO SPÉCIAL

DU

9 février 2016

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
www.prefectures-regions.gouv.fr

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG – RHÔNE-ALPES / AUVERGNE

- Décision du 9 février 2016 portant délégation de signature à Monsieur Olivier HÉQUET, responsable du centre de santé de l'Établissement français du sang (EFS) de Lyon sud.

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE

- Arrêté n° DEC/DIR/XIII/16-83 du 9 février 2016 portant sur l'organisation du jury VAE du BTS ERO (12 février au lycée du Mont Blanc de Passy) ;

- arrêté n° DEC/DIR /XIII/16-84 du 9 février 2016 portant sur l'organisation du jury VAE du BTS IPM (12 février au lycée du Mont Blanc de Passy) ;

- arrêté DEC/DIR /XIII/16-85 du 9 février 2016 portant sur l'organisation du jury VAE du BTS métiers de l'audiovisuel (12 février au lycée Léonard de Vinci de Villefontaine).



Etablissement Français du Sang Rhône-Alpes - Auvergne

Délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier HEQUET, Responsable du Centre de Santé EFS de Lyon Sud, sis Groupement Hospitalier Sud 155 Chemin du Grand Revoyet 69495 PIERRE-BENITE , à l'effet de signer le procès verbal de dépôt d'un plainte pour le siniste constaté le 8 février 2016.

Fait à Beynost, le 09 février 2016

Docteur Dominique LEGRAND
Directrice

Le recteur de l'Académie de Grenoble, chancelier des universités

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- Vu le décret n°93-489 du 26 mars 1993 relatif à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes technologiques et professionnels
- Vu le décret N°95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur
- Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335- et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;

ARRETE DEC/DIR /XIII/16-83

ARTICLE 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BTS ETUDE-
REALISATION D'OUTILLAGES MISE EN FORME MAT. est composé comme suit pour la
session 2016:

BELAROUCI LHASSEN	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL CN RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE CEDEX 1	PRESIDENT DE JURY
CHARLET BERGUERAND VERON	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE ANT CFA LPO MONT BLANC RENE DAYVE - PASSY	
CHARLET BERGUERAND VERON	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE LPO MONT BLANC RENE DAYVE - PASSY	
PERRET JEAN-MAURICE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE LPO MONT BLANC RENE DAYVE - PASSY	VICE PRESIDENT DE JURY
REY DANIEL	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - ANNECY	
RIVIERE LAURENT	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE LPO CHARLES PONCET - CLUSES CEDEX	

ARTICLE 2: Le jury se réunira au LPO MONT BLANC RENE DAYVE à PASSY le vendredi 12
février 2016 à 13:30

ARTICLE 3: La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Grenoble, le 9 février 2016

Claudine Schmidt-Lainé

Le recteur de l'Académie de Grenoble, chancelier des universités

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- Vu le décret n°93-489 du 26 mars 1993 relatif à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes technologiques et professionnels
- Vu le décret N°95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur
- Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335- et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;

ARRETE DEC/DIR /XIII/16-84

ARTICLE 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BTS
INDUSTRIALISATION DES PRODUITS MECANIQUES est composé comme suit pour la
session 2016:

BELAROUCI LHASSEN	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL CN RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE CEDEX 1	PRESIDENT DE JURY
BERRUUX JEAN-CHARLES	PROFESSIONNEL . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
LEROY DOMINIQUE	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE LPO MONT BLANC RENE DAYVE - PASSY	
MEPAL JEAN-YVES	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE LPO MONT BLANC RENE DAYVE - PASSY	
PERRET JEAN-MAURICE	PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE LPO MONT BLANC RENE DAYVE - PASSY	VICE PRESIDENT DE JURY

ARTICLE 2: Le jury se réunira au LPO MONT BLANC RENE DAYVE à PASSY le vendredi 12
février 2016 à 08:30

ARTICLE 3: La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du
présent arrêté.

Grenoble, le 9 février 2016

Claudine Schmidt-Lainé

Le recteur de l'Académie de Grenoble, chancelier des universités

- Vu la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale;
- Vu le décret n°93-489 du 26 mars 1993 relatif à la validation des acquis professionnels pour la délivrance de diplômes technologiques et professionnels
- Vu le décret N°95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur
- Vu le décret n°2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L.335- et L.335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle;

ARRETE DEC/DIR /XIII/16-85

ARTICLE 1: Le jury de validation des acquis de l'expérience - spécialité BTS METIERS DE L'AUDIOVISUEL est composé comme suit pour la session 2016:

ANTON MALIKA	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE LPO LEONARD DE VINCI - VILLEFONTAINE CEDEX	VICE PRESIDENT DE JURY
CHATEIGNER GUY	INSP.D'ACADEMIE/INSP.PEDAG.REGIONAL HC RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE - GRENOBLE CEDEX 1	PRESIDENT DE JURY
DOS SANTOS JACQUES	PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE LPO LEONARD DE VINCI - VILLEFONTAINE CEDEX	
GOMARD DIDIER	PROFESSEUR AGREGÉ HORS CLASSE LPO LEONARD DE VINCI - VILLEFONTAINE CEDEX	
LEVIN REMI	CONTRACTUEL ENSEIGNANT 2EME CATEGORIE . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	
LEYRONNAS OLIVIER	CONTRACTUEL ENSEIGNANT 2EME CATEGORIE . MEMBRE DE LA PROFESSION - GRENOBLE	

ARTICLE 2: Le jury se réunira au LPO LEONARD DE VINCI à VILLEFONTAINE CEDEX le vendredi 12 février 2016 à 09:30

ARTICLE 3: La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Grenoble, le 9 février 2016

Claudine Schmidt-Lainé